La Constitution c'est des institution, une pratique

Par **zenblan**, le **31/03/2004** à **13:05**

Bonjour mon sujet est : "La Constitution c'est des institution, une pratique"
Je pense avoir trouvé mon plan :
I° L'esprit du texte....
II°.... revu par la pratique

Seulement j'ai un problème pour mon introduction, je ne sais pas quoi mettre dedans et par où commencer.

Merci de votre aide

Par **jeeecy**, le **31/03/2004** à **16:00**

Bonjour

une intro doit comporter :
-une phrase de presentation generale
-l'exposé des faits
-l'exposé du probleme juridique
-l'annonce du plan en le justifiant

voila en ce qui concerne ton introduction a proprement parler tu dois parler du contexte dans lequel la constitution a ete adoptée, les dérives qu'elle a voulu éviter, ses succès et réussites mais très rapide pour ne pas envahir tes developpements futurs

voila
@+
Jeeecy

Par **margo**, le **31/03/2004** à **16:33**

je pense que le plan " texte- partique " est un "plan bateau", comme l'apellent nos profs de méthodologie, qui peut être utilisé mais doit être maquillé : afin que les termes "textes" et "pratique" n'apparaissent pas dans les intitulés.
Enfin, c'est ce qu'on m'a appris, est-ce que je me trompe ?

Par **zenblan**, le **31/03/2004** à **17:37**

Merci de votre aide.
Je pense également parler de l'appartition de l'hégémonie parlementaire (mais je ne sais pas si ça va dans mon intro) et également des ponits de vue de De Gaulle et Debré.
Texte- Pratique est en effet un plan bateau mais j'ai essayé de l'harmoniser au mieux pour ne pas mettre
I° le texte
II° la pratique

Par **Vincent**, le **31/03/2004** à **21:14**

Pourquoi ne pas construire un plan liant pratique et texte, en traitant de l'influence de la pratique dans l'application du texte?

Par **margo**, le **01/04/2004** à **13:45**

:?:

tu veux parler de l'influence de la jurisprudence antérieure Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **01/04/2004** à **21:34**

non justement de la jurisprudence postérieure qui a conduit à une autre utilisation du texte constitutionnel

Par **Yann**, le **07/04/2004** à **12:31**

:(

Image not found or type unknown Vu que je suis le seul à y penser je dois me planter, mais juste une petite question:

vous vous limitez à la Vème république? Or pour moi le sujet est général! Il parle d'"une constitution", donc pour moi traiter le sujet comme ça c'est superficiel et incomplet.
Maintenant je peux me tromper...

Par **Olivier**, le **07/04/2004** à **13:25**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Tout dépend à mon avis de savoir s'il s'agit d'une citation, et dans ce cas il faut connaître le contexte dans lequel la phrase a été prononcée (ça pourrait être du Debré mais peut être pas....)
Mais c'est vrai que ta reflexion est fort à propos. celà dit il est évident qu'il faut chercher à se rattacher majoritairement à des exemples tirés de ce qu'on connaît le mieux, à savoir la pratique quotidienne de la Ve république, du genre :

"quelle est la réaction d'un président dont le parti subit une cuisante défaite aux élections dans les textes et dans les faits ?" et ce selon les différents présidents. Pour de Gaulle ça aurait été une dissolution de l'Assemblée nationale à n'en point douter (toute ressemblance avec des personnes ou des faits s'étant passés entre le 21 et le 30 mars serait parfaitement volontaire) Image not found or type unknown :lol:

Par **fabcubitus1**, le **01/06/2004** à **20:13**

En fait Olivier, tu n'étais pas loin, il s'agit d'une citation de De Gaulle le 31 janvier 1964 dans une conférence de presse Image not found or type unknown où qu'il commença (du moins dans l'extrait que j'ai) par :
:)

"Une constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique". C'est un sujet classique en droit constit.
Sur ce sujet, on peut faire un plan style :

Image not found or type unknown Intro : Dire qu'il y a 2 esprits : De Gaulle, Debré. Faire un rappel rapide de la naissance de la Vème Rép :arrow:

Image not found or type unknown I : Les institutions :arrow:

A) Législatif : Parlement bicaméral
B) Exécutif : Bicéphal art 20, art 5

Image not found or type unknown II : La pratique :arrow:

A) Pouvoir législatif : Rationnalisation (objectif atteint)
B) Exécutif : Répartition des pouvoirs : Fait majoritaire + Président au Suffrage Universel Direct ; Conférence de 64 : "Il n'y a pas de dyarchie au sommet de l'Etat".
Yann, il s'agissait d'une citation de De Gaulle, où il évocait la constitution de 1958, son esprit, sa pratique et ses institutions. Image not found or type unknown :)

Par **Yann**, le **01/06/2004** à **22:06**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Oui, ma remarque n'était valable que si on parlait des constitutions en général. Comme tu n'avais pas précisé le sujet elle était légitime. D'où l'intéret de bien saisir tous les éléments d'un sujet. :lol:

Ceci dis un truc pareil j'aurais du deviné que ça venait de De Gaule Image not found or type unknown.

Par **cactus**, le **09/04/2006** à **15:24**

bonjour , je doi étudier la sitation du générale de Gaulle. j'ai quasiment fini ma dissertation mais il me manque une partie sur l'évolution du pouvoir législatif dans la pratique.
Je ne parvient pas à trouver des éléments qui me montre que le pouvoir législatif a connu des aménagement par rapport à la constitution de 1958.
j'aimerais savoir si vous pourriez m'aider à trouver des idées sur l'évolution de ce pouvoir.
merci

Par **Yann**, le **09/04/2006** à **15:32**

Le premier et non des moindres à mon avis c'est l'élection du président au SUD (1962 de mémoire). Tu peux ensuite évoquer la question des période de cohabitation, même si ça va tendre à disparaître ça montre une évolution du régime. Ensuite tu as l'ouverture de la saisine du conseil constitutionnel à 60 députés et sénateurs, ainsi l'opposition peut intervenir et les parlementaires ont un rôle plus grand.

Par **cactus**, le **09/04/2006** à **16:11**

merci pour ton aide.

quelqu'un aurais des informations au sujet de l'affaiblissment du parlement sous la V ème république?.

Par **akhela**, le **09/04/2006** à **18:57**

tu peux parler de sa limite de proposition d'amendement (article 30 et des brouettes) en matière financière, de son absence de maitrise de l'ordre du jour des débats à l'assemblée.

Par **Helpmepleaseouu**, le **10/10/2015** à **18:29**

Bonsoir , j'ai une disserte à faire : Peut-on considérer avec de Gaulle , qu'une constitution est

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

un esprit , des institutions , une pratique" . Etant en 1 ère année de droit je suis complètement pommé . Donc si quelqu'un a la gentillesse de m'éclairer un peu sa serait super .
Aussi dois-je garder la question pour la problématique ou bien je dois en avoir une autre ?

Merci d'aider une compatriote en détresse ;S

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés